



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

DE

2 319,90 €

TTC

Etabli sur la base du décompte des travaux exécutés pendant

le mois de

janvier-23

Aménagements Paysagers

ENTREPRISE

JOIGNEAUX PAYSAGISTE

5 Chemin des Moles
ZAC de la Bruyère
31120 PINSAGUEL

MAÎTRE D'ŒUVRE

SARL URBACTIS

Albasud - Impasse de Berlin BP
391 - 82 003 Montauban Cedex

MARCHE	Hors T.V.A.	T.V.A. incluse
Base	6 500,00 €	7 800,00 €
avenant n° 1		
avenant n° 2		
avenant n° 3		
avenant n° 4		
TOTAL MARCHE	6 500,00 €	7 800,00 €
AVANCEMENT	4 600,00 €	5 520,00 €
Montant restant	1 900,00 €	2 280,00 €

70,77%

ENTREPRISE TITULAIRE ET SOUS-TRAITANTS (*)	MONTANT H.T.	T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Entreprise Joigneaux	2 035,00 €	407,00 €	2 442,00 €
Retenue de garantie si pas de caution	101,75 €	20,35 €	122,10 €
TVA sous traitant			

TOTAL à payer à l'entreprise JOIGNEAUX	2 319,90 €
TOTAL à payer au sous traitant	

Le détail des travaux constituant le projet d'acompte mensuel est impérativement joint au présent acompte mensuel

Réception et acceptation par le maître d'œuvre

Dressé par l'entreprise le 31 Décembre 2022

Reçu par le maître d'œuvre le 16 Janvier 2023

Accepté par le maître d'œuvre et transmis au maître d'ouvrage le 16/12/23

Signature du maître d'œuvre

urbactis
Albasud - 60, Impasse de Berlin - BP 391
82003 Montauban Cedex
Tél. 05 63 66 44 22 - Fax 05 63 66 14 92
contact@urbactis.eu - www.urbactis.eu
SARL de Géomètres-Experts - n° 2008B200009
SIRET 508 710 043 00011 - Code APE 7112 A

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Facture n° 20223323 - Situation n° 2

PINSAGUEL, le 31 décembre 2022

Suivant Devis n° 2021/245

Réf. Chantier: AF.00528

Adresse Chantier

67, Chemin de Villenouvelle

31270 CUGNAUX

HECTARE

RN 113 - 75, ZI Les Portes Domitiennees

CS 30020

34741 VENDARGUES Cedex

RESIDENCE AUREA
LOT ESPACES VERTS

Montant Marché H.T. : 6 500,00 €

N°	Désignation	Qté prévue	Avanc. Sit 2		U	Prix Unit. HT	Total HT Cumulé	Sit 2
			%	Qté				
1	<u>PLANTATION D'ARBRES</u>							
	Fourniture et plantation d'arbres, suivant le plan de masse							
1.1	Fourniture et mise en place d'un tuteur et d'une attache par arbre							
	Erable plane 14/16	6,00	100,0	6,00	U	120,00	720,00	•
	Total HT PLANTATION D'ARBRES		100,0				720,00	
2	<u>MASSIFS</u>							
2.1	Fourniture et plantation de végétaux variés de type Abélia, Pittosporum nana, Teucrium en 40/60 dans les massifs à l'entrée de la résidence, suivant le plan de masse	136,00	100,0	136,00	U	10,00	1 360,00	•
	Densité de plantation : 2 u/m²							
	Total HT MASSIFS		100,0				1 360,00	
3	<u>PAILLAGE</u>							
3.1	Fourniture et mise en place d'un paillage de type pouzzolane sur une épaisseur moyenne de 8 à 10 cm pour l'ensemble des massifs, suivant le plan de masse	68,00	100,0	68,00	M²	9,00	612,00	•
	Total HT PAILLAGE		100,0				612,00	
4	<u>CONTRAT ENTRETIEN</u>							
4.1	Contrat d'entretien pour deux ans	1,00	50,0	0,50	Ft	3 800,00	1 900,00	•
	Désherbage manuel et chimique des massifs							
	Taille de formation des arbustes et des arbres							
	Arrosage maunel 6 fois/an avec une citerne							
	Total HT CONTRAT ENTRETIEN		50,0				1 900,00	
5	<u>COMPTE PRORATA</u>							
5.1	Provision pour compte prorata 0,5%	1,00	100,0	1,00	Ft	32,46	32,46	•
	Total HT COMPTE PRORATA		100,0				32,46	
6	<u>REMISE POUR ARRONDI</u>							
6.1	Remise pour arrondi suivant devis marché	-1,00	100,0	-1,00		24,46	- 24,46	•

N°	Désignation	Qté prévue	Avanc. Sit 2		U	Prix Unit. HT	Total HT Cumulé	Sit 2
			%	Qté				
	Total HT REMISE POUR ARRONDI						- 24,46	

Total HT Cumulé Travaux réalisés (Sit 1 à 2)	4 600,00 €
<i>- Situation 1 n° 20212767 du 30/11/21</i>	<i>- 2 565,00 €</i>
= Total HT Brut des Sit. précéd. à déduire	- 2 565,00 €
Total Hors Taxes Facture n° 20223323	2 035,00 €
Total TVA 20,00 %	407,00 €
Total T.T.C.	2 442,00 €
Retenue de garantie	- 122,10 €
Montant Total TTC	2 319,90 €

➡ Règlement par chèque à 30 jours

CONDITIONS GENERALES

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Clause juridique : En cas de litige, le Tribunal du district de l'entreprise est seul compétent.

L'entreprise souscrit aux contrats d'Assurances Décennale Bâtiment & Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la compagnie Allianz, 9 bd Edouard Lachaud, 19100 BRIVE LA GAILLARDE - n°54610611

En cas de retard de paiement, une pénalité forfaitaire de 40 € sera due au titre des frais de recouvrement.

©Sage SAS au capital de 28 500 € - SIRET: 53829335800023 - APE: 8130Z - TVA Intracom: FR30538293358 - RCS: TOULOUSE 538293358